

*Jeudi 17 décembre 2020*

**EN WEBINAIRE !**

# *Journée d'étude*



Pour sa journée d'étude, l'ADDE se penche cette année sur la **circulation internationale des bénéficiaires de protection internationale ainsi que sur deux questions choisies en matière de regroupement familial**.

Ces dernières années, les mouvements secondaires des bénéficiaires de protection internationale se sont multipliés dans l'Union européenne. Ces mouvements impliquent des personnes venant de pays européens ou de pays tiers qui leur ont accordé une protection mais qu'elles ont ensuite décidé de quitter pour des causes multiples. Certains s'installent dans un autre pays pour des raisons familiales, professionnelles ou culturelles, tandis que d'autres quittent leur pays d'accueil parce que les conditions de vie qu'ils y trouvent leur sont défavorables.

La réduction des mouvements secondaires est une préoccupation majeure de la Commission européenne depuis de nombreuses années déjà. Le Pacte sur la migration et l'asile, présenté ce 23 septembre 2020, constituait une occasion de s'attaquer aux différentes causes des mouvements secondaires tant des demandeurs que des bénéficiaires de protection internationale. Les mesures proposées n'offrent cependant pas de réelles perspectives de solution.

Comme tous les pays de l'Union, la Belgique connaît des mouvements secondaires, entrant ou sortant, de bénéficiaires de protection internationale.

La *première partie* de cette journée d'étude vise d'abord, à faire le point sur les différentes procédures et notions juridiques applicables en Belgique pour ces bénéficiaires qui arrivent de manière secondaire dans notre pays, et ensuite, à examiner les conséquences d'un départ vers l'étranger pour ceux ayant obtenu une protection en Belgique.

Les conséquences de ces mouvements secondaires sur l'aide administrative aux bénéficiaires de protection internationale et sur la compétence des autorités des pays d'accueil pour la délivrance de documents d'état civil et de titres de voyages seront également abordées.

Au cours de la *deuxième partie* de la journée, nous explorerons deux questions relatives au droit au regroupement familial, en nous intéressant d'abord aux membres de famille de belges ayant exercé leur libre circulation dans l'Union européenne, et aux membres de famille « élargie » des citoyens de l'Union qui peuvent prétendre au regroupement familial, ensuite.

La réglementation applicable, la pratique administrative ainsi que la jurisprudence récente sur ces thématiques vous seront présentées. Cette journée d'étude constitue l'occasion de découvrir ou d'approfondir ces questions essentielles, traitées par des professionnels de terrain et représentants d'instances publiques.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**09h00** : Introduction

*Julien Wolsey, avocat au barreau de Bruxelles et président de l'ADDE a.s.b.l.*

## **Partie I : Circulation internationale des bénéficiaires de protection internationale**

**09h15** : Circulation et séjour en Belgique des bénéficiaires reconnus dans d'autres Etats

*Noémi Desguin, avocate au barreau de Nivelles et chercheuse à l'Université d'Anvers*

- Procédure de protection des bénéficiaires reconnus par d'autres Etats de l'UE
- Procédure de protection des bénéficiaires reconnus par des Etats tiers
- Autres procédures de séjour et transfert de la protection

**10h00** : Table ronde

*Laurent Uyttersprot, juriste au CGRA / Julie Lejeune, directrice de Nansen a.s.b.l.*

**10h30** : Circulation vers d'autres Etats des bénéficiaires reconnus en Belgique

*Dominique Andrien, avocat au barreau de Liège*

- Conséquences sur le droit de séjour
- Conséquences sur le statut de protection
- Possibilités de retour en Belgique

**11h00** : Questions / réponses

**11h10** : Pause

**11h30** : Impact de la circulation des bénéficiaires de protection sur les documents de remplacement (documents d'état civil et les titres de voyages)

*Patrick Wautelet, professeur à l'Université de Liège*

- Délivrance des documents de remplacement en Belgique
- Reconnaissance en Belgique des documents de remplacement étrangers
- Transfert de la compétence administrative en cas de circulation des bénéficiaires de protection

**12h00** : Table ronde

*Katrien Allyns, juriste au CGRA / Aude Longeval, responsable de service à l'Autorité centrale de l'état civil / Nicolas Gendrin, juge au Tribunal de la famille de Namur*

**12h45** : Questions / réponses

**13h00** : Pause déjeuner

## **Partie II : Questions choisies en matière de regroupement familial**

**14h15** : Les membres de familles de belges ayant exercé leur libre circulation

*Sarah Janssens, avocate au barreau de Bruxelles*

**15h00** : Questions / réponses

**15h15** : Pause

**15h45** : Les autres membres de la famille du citoyen de l'UE (Art. 47/1 Loi 15/12/1980)

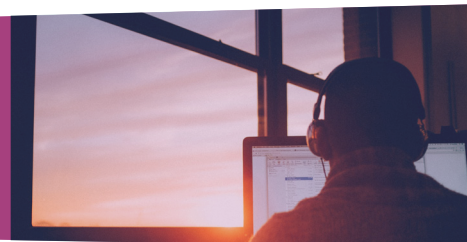
*Marileen Vandenberghe, avocate au barreau d'Anvers*

**16h15** : Questions / réponses

**16h30** : Fin des travaux

---

# Journée d'étude



## Informations pratiques :

### Droits d'inscription :

Les droits d'inscription sont de 100 €.

Les personnes abonnées à la Revue du droit des étrangers et les travailleurs d'asbl bénéficient d'une réduction de 10 €. Les avocats stagiaires et les étudiants disposent d'une réduction de 20 €. Les réductions ne sont pas cumulables.

Toute personne désireuse de participer à la journée de formation est invitée à remplir le formulaire d'inscription sur le site internet de l'ADDE au plus tard le lundi 7 décembre 2020.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de **6 points de formation permanente par journée**. Une demande a également été introduite auprès de l'Institut de formation judiciaire en vue de la prise en charge des frais d'inscription des magistrats (uniquement pour les magistrats présents à la formation).\*

### Lieu de la formation :

Uniquement en webinar!

### Contact :

Tél : 02/ 227 42 42

Email : [secretariat@adde.be](mailto:secretariat@adde.be)



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*S'inscrire à la formation*